



Accompagnement dans la gestion des évènements graves en entreprise

4/06/2026

Dr Alice BOUNIN
Médecin du travail

Séverine SCHIES
Psychologues du travail

Commission Gestion des évènements graves (GEG) de Promeom
evenementsgraves@promeom.fr

www.promeom.fr

PROMEOM

Préserve la santé au travail

La commission GEG de PROMEOM

La composition de la commission :

- 4 psychologues du travail
- 2 médecins du travail
- 3 infirmières



Nos formations / recyclages :

- **Prise en charge de salariés victimes d'événements traumatiques**

Par Mme Béatrice MATHIEU (psychologue clinicienne)

Par Mmes Elise RABILLARD (psychologue du travail) et Nadine BARBIER (psychologue clinicienne)

- **Débriefing psychologique**

Via la CUMP de Lyon
Avec le Dr Nathalie PRIETO (psychiatre)

La commission GEG de PROMEOM

Notre champ d'intervention :

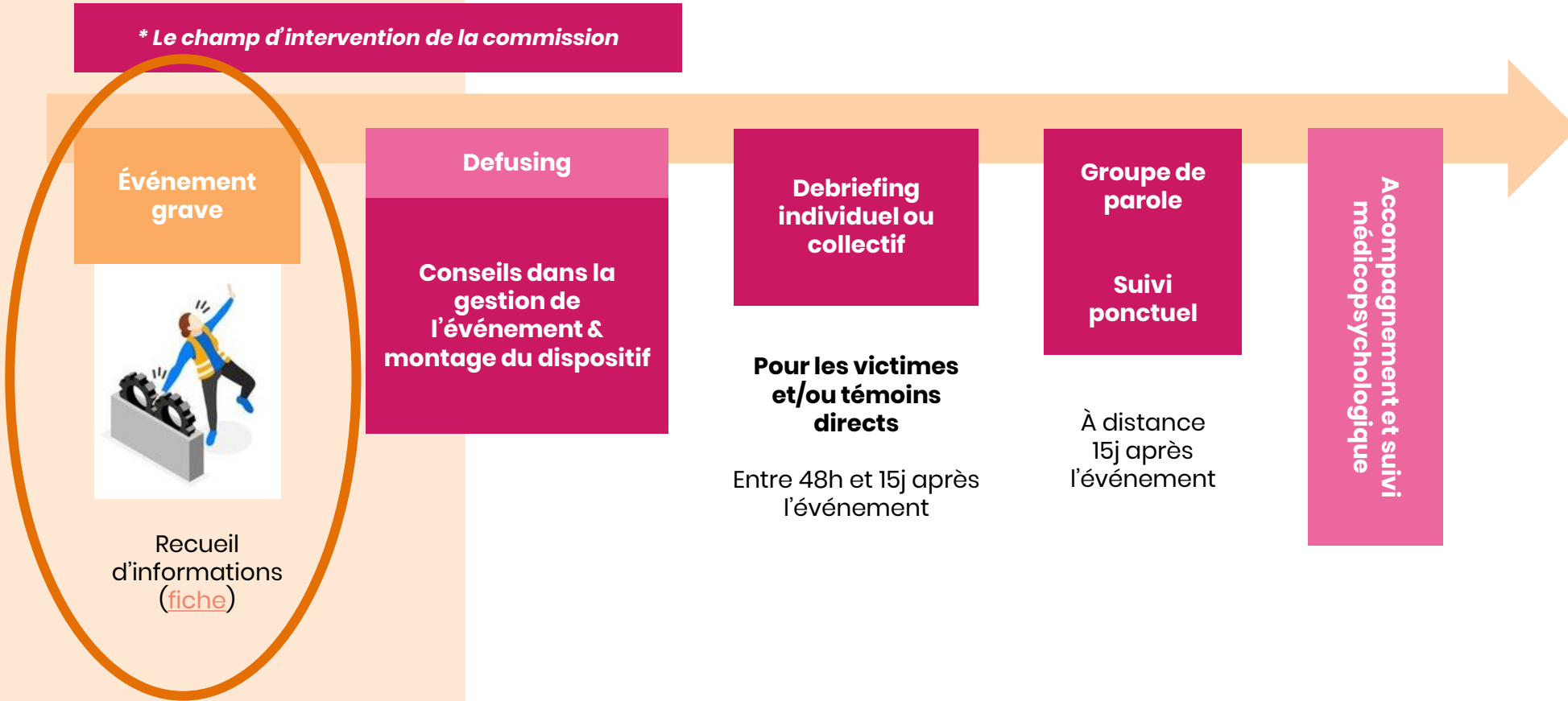
Nous intervenons auprès de l'ensemble de nos entreprises adhérentes quelque soit le secteur d'activité, à partir du moment où est survenu un événement potentiellement traumatique sur le lieu de l'entreprise ou à l'occasion d'une activité/mission en lien avec le travail.



Notre but :

Contribuer à réduire les effets négatifs dus à la survenue d'un événement traumatique dans votre entreprise.

Intervention sur les malaises mortels



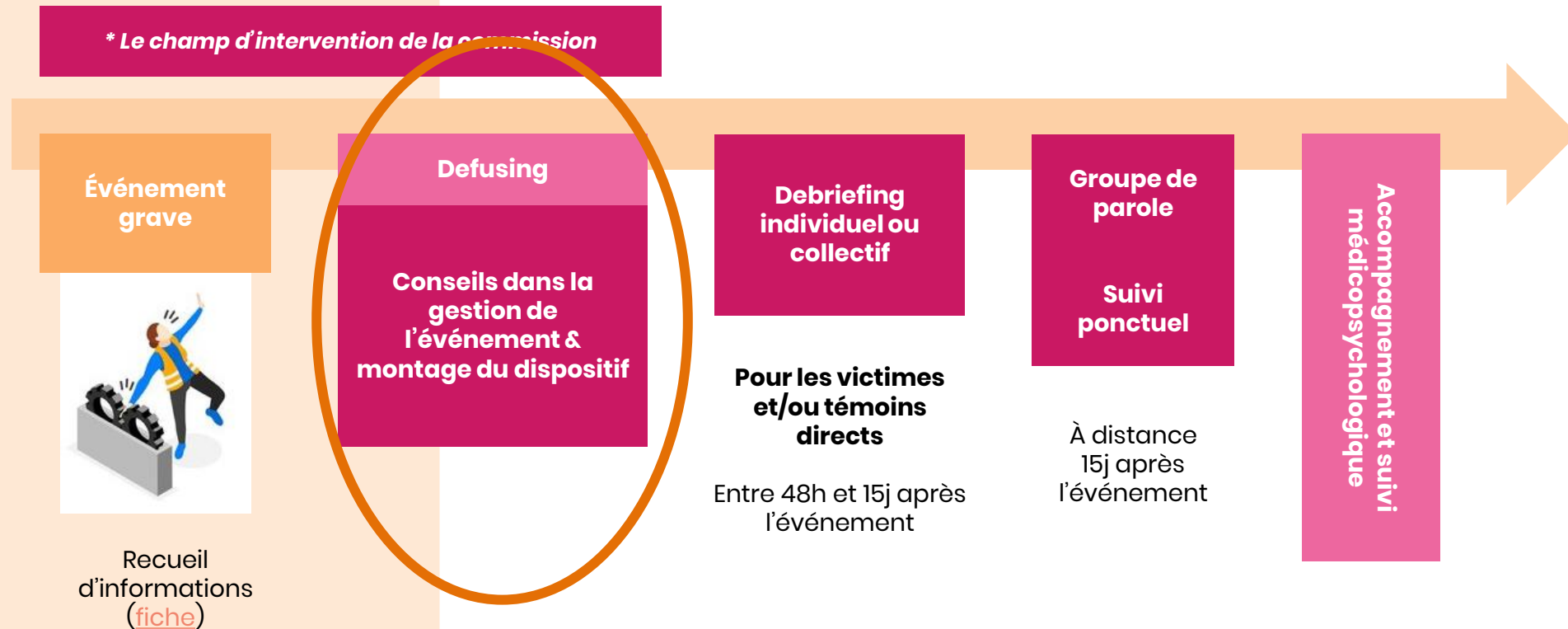
Intervention sur les malaises mortels

Recueil d'informations

- Entreprise concernée par l'événement contacte le SPSTI.
- Utilisation de la grille de recueil d'information par un des membres de l'ELST pour faire remonter l'information à la commission GEG via l'adresse mail commune.
- Un des membres de la commission prend contact avec le MDT pour avoir plus d'informations puis contacte l'adhérent dans les 24h pour faire une première analyse de l'événement.

Date et heure de l'appel :	
Type d'événement et quand a-t-il eu lieu ?	
Nom de l'entreprise et numéro d'adhérent :	
Nom et fonction de l'interlocuteur :	
Numéro de téléphone et adresse mail de l'interlocuteur :	
Nombre de salariés impactés (proposer à l'entreprise d'en faire la liste)	Directement (salariés victimes ou témoins de l'événement) :
	Indirectement (salariés non présents) :
Qu'est-ce qui a été mis en place ?	En interne (secours et organisation interne (SST)) :
	En externe (SAMU, pompiers...) :
Professionnel qui a réceptionné l'appel :	
Centre médical et médecin du travail :	

Intervention sur les malaises mortels



Rappels suite à un évènement sur le lieu de travail



Alerter les secours (internes/externes).
Organiser l'accueil des secours.



Protéger : isoler la/les victimes, la/les protéger des regards.



La police ou le service médical prévient la famille en cas de décès.



Arrêter l'activité. Fermer le magasin, l'atelier ou libérer les salariés présents pour la demi-journée/journée.

Conseils apportés

Comment annoncer l'événement :

- Privilégier une annonce orale faite par une personne de l'entreprise accompagnée d'une annonce écrite (pour les salariés absents: congés, arrêts..)
- En priorité : auprès de la direction, des managers et des collaborateurs proches avec un temps d'échange.
- Si le/la salarié.e entretenait des relations professionnelles externes (clients, fournisseurs...), les informer afin d'éviter que les collègues aient cette charge d'annoncer/de devoir se justifier. Il ne s'agit pas de rentrer dans les détails.
- Respecter les réactions et les comportements de chacun.



Suite conseils



Regrouper les salariés dans un lieu calme.
Proposer la mise en place **d'un temps de « defusing »** = espace de décharge émotionnelle dans un espace confortable, leur offrir une collation...



Ne pas juger/stigmatiser les réactions d'un salarié lors de l'événement grave : face à un événement stressant, nous pouvons avoir des comportements inadaptés, qui sont imprévisibles, personne ne sait comment il pourrait réagir dans une telle situation (ex : sidération, agressivité, agitation...). Respecter les réactions et les comportements de chacun.

Suite conseils



Faire une liste nominative des salariés impactés avec leurs coordonnées personnelles.



Déclarer les salariés témoins de l'évènement en **accident de travail**.



Rassembler les affaires personnelles et/ou les documents qui peuvent être nécessaires (papiers personnels, contrat de travail, aptitude médicale...).



Informez l'inspection du travail.

Suite conseils



Permettre aux salariés de se rendre aux obsèques, avec l'accord de la famille.



Permettre les témoignages de condoléances, de sympathie ou de solidarité (fleurs, livre d'or, cartes...)

Suite conseils

Ne pas chercher à exclure d'emblée sa responsabilité ou nier une responsabilité évidente.

Ne pas exclure des liens potentiels avec le travail.

La recherche des causes ne doit jamais se faire à chaud (une enquête sera diligentée en temps voulu).

Suite conseils



Dans une « juste » temporalité :

Avant tout, associer l'équipe dans ces réflexions/ne pas leur imposer/afin de trouver le bon moment pour tout le monde :

Prévoir un temps pour accueillir la famille, restituer les affaires personnelles du salarié.

Réfléchir à la redistribution des tâches, voire préparer le remplacement.

Réfléchir à l'aménagement de l'espace. Il s'agit de trouver la « bonne » temporalité (ni trop tôt, ni trop tard).

Prévenir la personne qui s'installera ensuite à sa place/prendra le poste.

Suite conseils

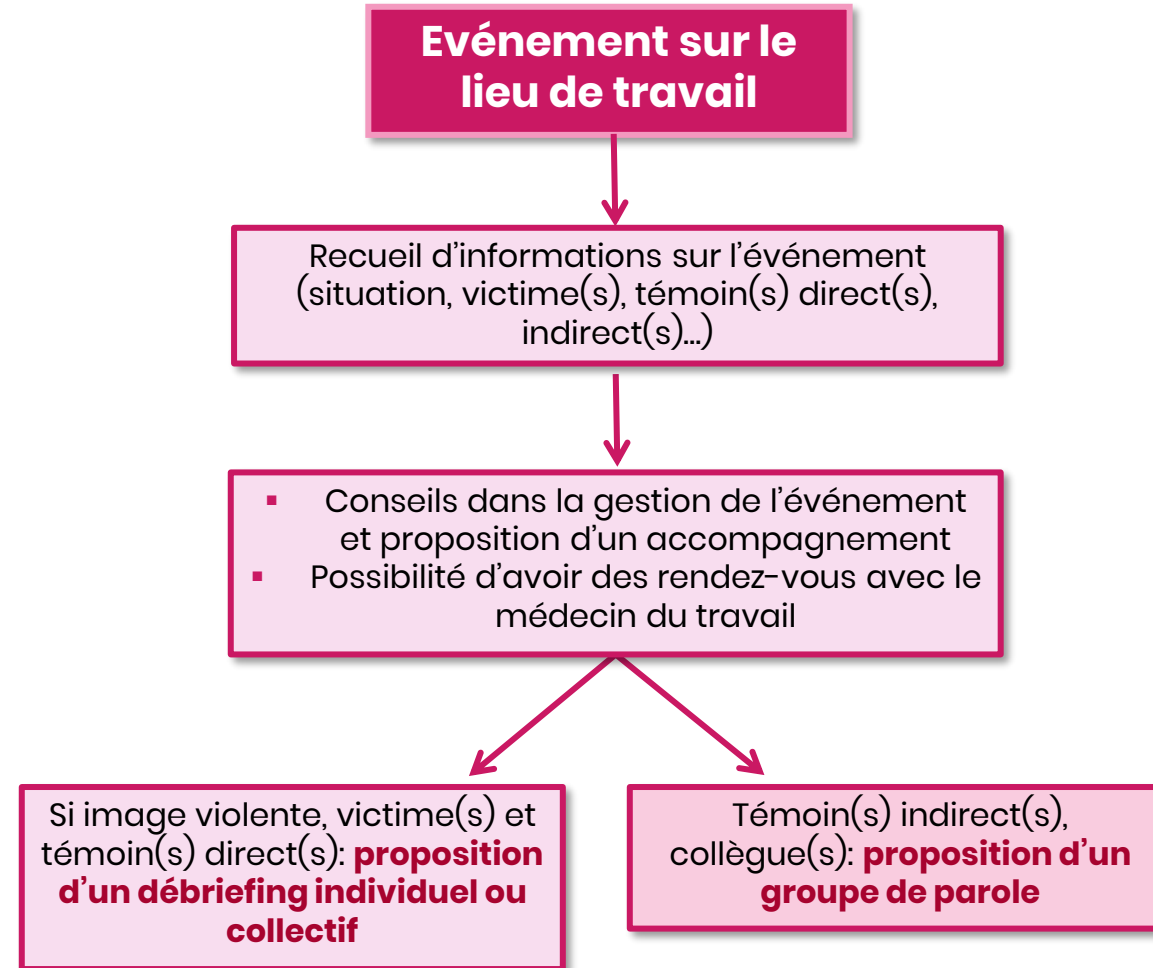


Garder une vigilance particulière envers les salariés impactés et informer le médecin du travail de tout évènement/comportement particulier (absences répétées, changements d'attitudes...).

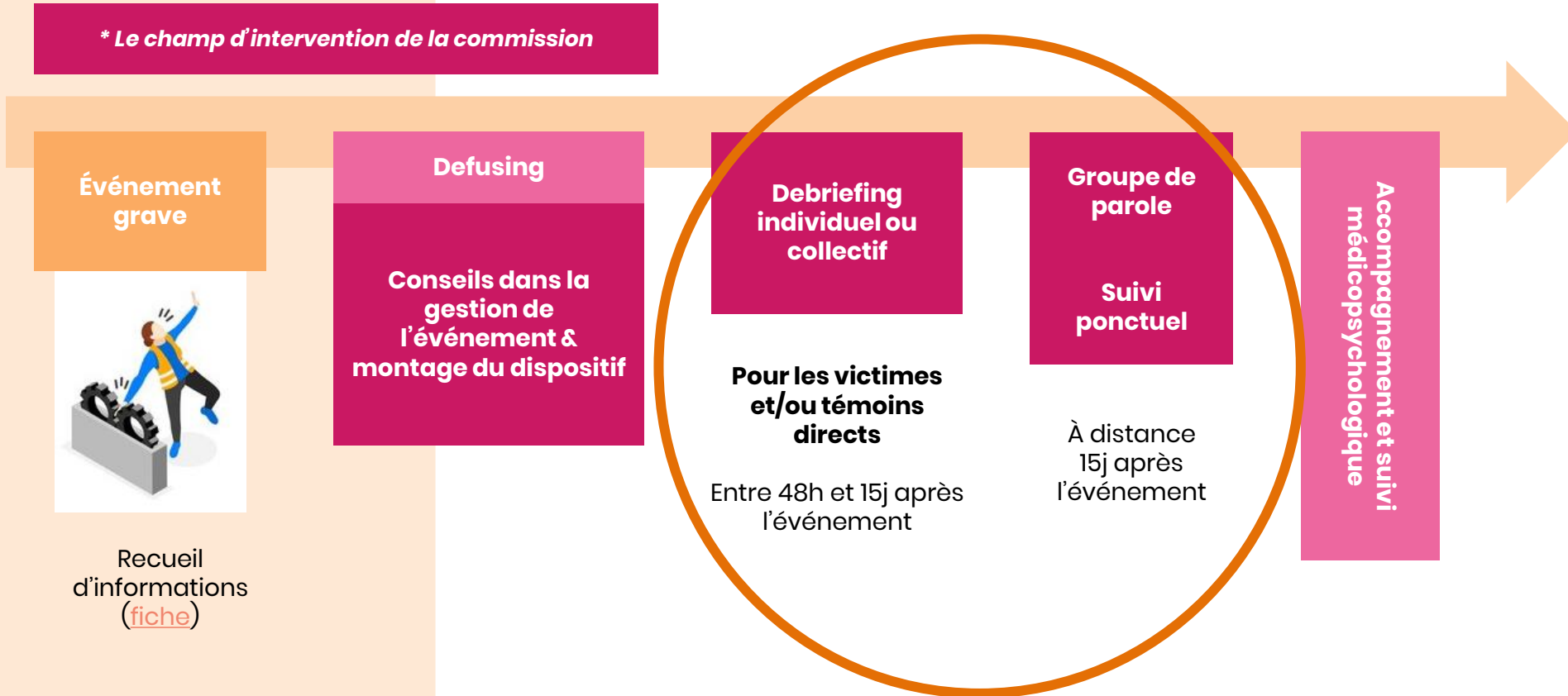


Communiquer à l'ensemble du personnel sur les actions mises en place et les actions en cours.

Montage de dispositifs



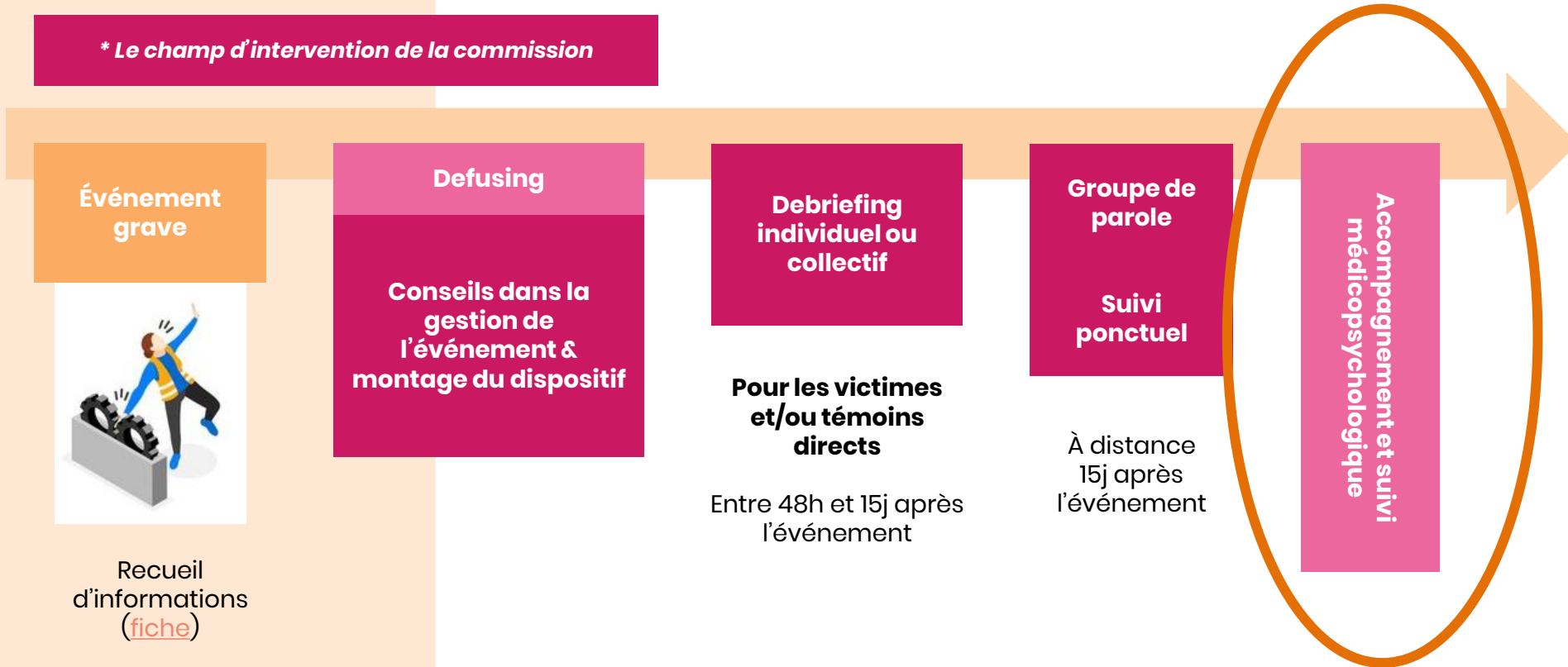
Intervention sur les malaises mortels



Dispositifs de prise en charge

Débriefing collectif	Débriefing individuel	Groupe de parole
Salariés témoins directs de l'événement		Salariés qui n'étaient pas présents mais très concernés
Espace d'écoute pour décharger ce que l'on a vécu et pouvoir ainsi élaborer l'événement. Permet d'échanger sur ce qu'ils ont vécu et ressenti dans un temps cadré. Méthodologie du débriefing est très cadrée VS groupe de parole beaucoup plus libre. Temps confidentiel – permet de pouvoir apaiser le collectif – VOLONTARIAT		
Entre 48h et 15j après l'événement. Créneau de 2h 8 à 10 salariés max Animation en binôme si > 4 salariés	Entre 48h et 15j après l'événement. Créneau d'1h30	Pas de temporalité précise. Créneau de 2h, 8 à 10 salariés max. Animation en binôme si > 4 salariés
Au sein de l'entreprise (dans un espace calme, isolé/fermé, sécurisée, qui respecte la confidentialité) ou dans un de nos centres médicaux.		Sur site (dans un espace calme, isolé/fermé, sécurisée, qui respecte la confidentialité).

Intervention sur les malaises mortels



Suite à l'intervention réalisée

- Notre commission ne réalise pas de suivi des salariés
- Nous recontactons les salariés impactés 15 jours après notre intervention
- Nous adressons vers le médecin du travail si nécessité d'un suivi ou vers une prise en charge spécialisée à l'extérieure, si nous le jugeons nécessaire et avec accord du médecin du travail
- Nous rappelons que le médecin du travail de la structure est à la disposition pour recevoir les salariés qui en feraient la demande

Prévention

Prévention

Afficher le numéro des personnes à contacter en urgence :



18

Pompiers



17

Police



15

SAMU



112

Numéro d'urgence
européen

Tenir à jour le registre des personnes à contacter en cas d'urgence pour vos salariés (famille, personnes identifiées par la victime...)

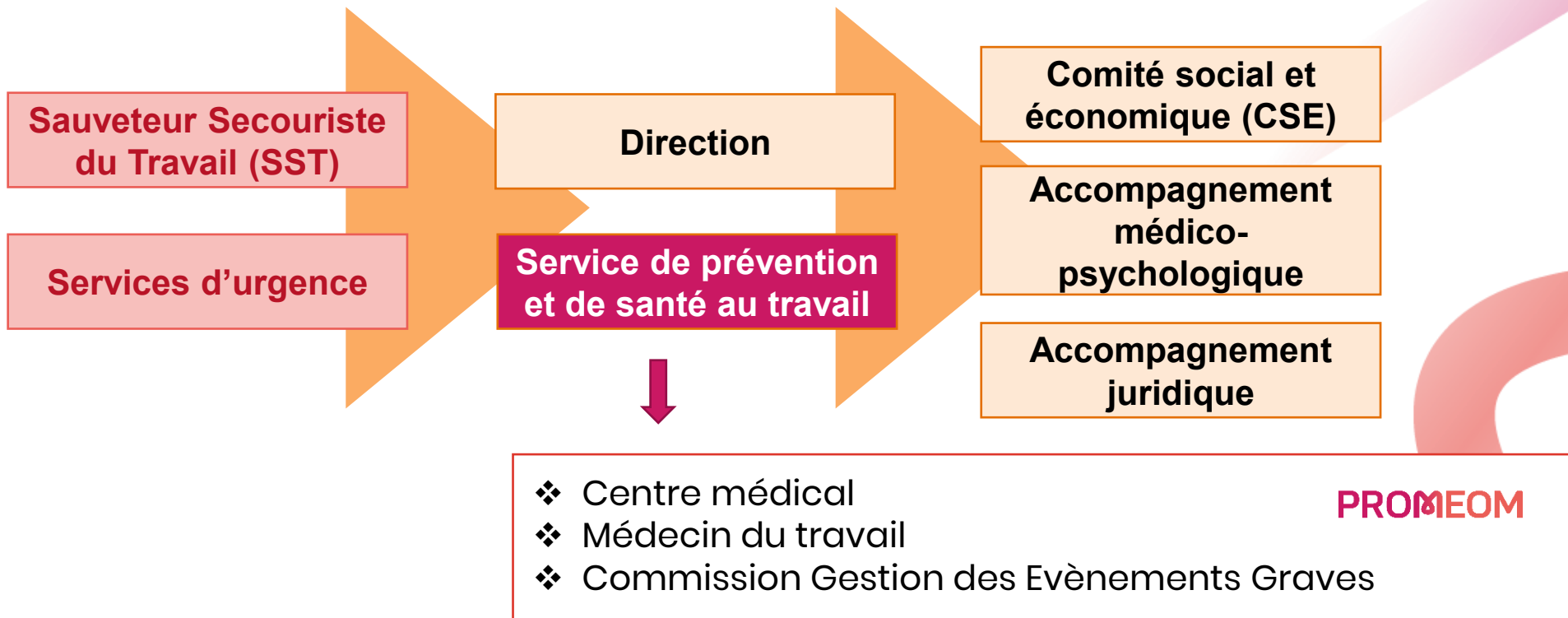
Prévention

- Former des Sauveteurs Secouriste du Travail (SST / PSSM)
- Tenir à jour une trousse de secours
- Afficher les consignes de sécurité
- Créer des conduites à tenir en cas d'agressions, braquages, accidents...



Gestion de l'urgence par l'employeur

Qui contacter ?



Atelier GEG

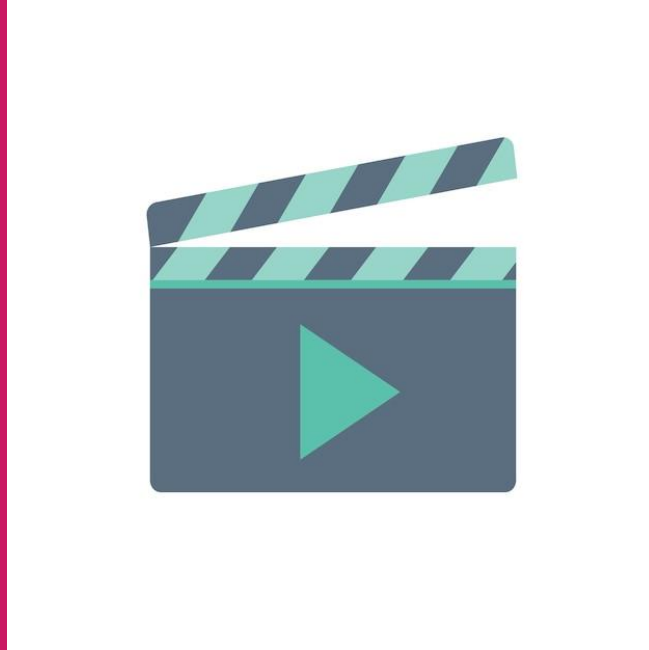
Plusieurs salariés PROMEOM sont formés à la prise en charge de salariés victimes d'événements traumatiques : agressions, braquages, explosions, accidents du travail graves voire mortels, décès, tentatives de suicide, suicides...

L'objectif est de pouvoir prendre en charge rapidement des salariés ayant vécu une situation potentiellement traumatisante afin de prévenir l'installation d'un syndrome de stress post traumatique. La prévention se joue également du côté de la mise en place de process, de conduites à tenir, de consignes et d'exercices pratiques du côté des entreprises.

OBJECTIFS:

- Communiquer sur la commission Gestion des Evénements Graves (GEG) au sein de PROMEOM
- Prévenir les événements graves dans votre entreprise (cas concrets / mises en situation)
- Outillage des salariés via la check list PROMEOM. Conduite à tenir en cas d'événements graves.

www.promeom.fr



https://www.youtube.com/watch?is=J9C7XqMrjg9i9pdx&v=_JxbEo7oByg&feature=youtu.be

Merci

